

P82/IL42024/AC72

Mme AOUZAL HABIBA
3 IMPASSE LAURENT
DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Références à rappeler N° de dossier 1175410V AC72

ANDREZIEUX BOUTHEON, le 30 avril 2013

Objet : Décision de cessation d'inscription

Madame,

Vous nous avez informés que vous n'êtes plus à la recherche d'un emploi depuis le 04 avril 2013. Vous cessez d'être inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi à compter du 04 avril 2013, conformément aux dispositions du code du travail (1).

Si vous bénéficiez du RSA, j'attire votre attention sur le fait que cette décision est adressée au Président du Conseil Général qui pourra décider d'interrompre le versement de ce revenu.

Si par ailleurs vous avez reçu une convocation de Pôle emploi, merci de ne pas en tenir compte.

Dans le cas où vous seriez toujours à la recherche d'un emploi, vous devrez renouveler votre inscription comme demandeur d'emploi

- en utilisant le service Internet www.pole-emploi.fr
- ♦ ou en appelant le 3949

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur

(1) Articles R. 5411-17 et R. 5411-18 du code du travail

ATTENTION

Si vous entendez contester cette décision, vous devez obligatoirement saisir d'un recours préalable votre pôle emploi, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente décision, conformément aux articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du code du travail ; ce recours ne suspend pas la décision de cessation d'inscription.